11e réunion du groupe PPAM vendredi 7 mai 2021
par visio de 14h à 17h30

Participant.e.s :

Manon ALTOUNIAN (12)
Éric DARLEY (12)
Romain DEBORD (12)
Emilie FABRE (12)
Marie-Laure LELEU (12)
Paola PONSICH (34)
Yannick RIOT (34)
Nerea NGFOK (Addear 12)

Relevé de discussions et de décisions :

Validation des statuts du GIE : discussion sur certains points clés

- **Sa dénomination sociale (son nom)** : **GIE ERBORESSENS**
- **Adresse de son siège social (adresse administrative)** : **chez le Président, Éric Darley**
- **Son objet (ses missions)** : **discuté à la réunion précédente, ok avec la proposition de Thierry**
- **Avec capital social** : **100 € à apporter dans le mois suivant le dépôt des statuts par chaque membre. Pas de cession des parts :** si un membre sort, on annule sa part et on lui rend les 100 €.
- **Compte courant associé** : c'est ce qu'un membre apporte qui n'est pas le capital social. Pour l'instant, pas de compte courant associé. A discuter en CA ultérieurement.
- **Durée d'engagement** : **3 ans minimum**. Il faut que tout le monde soit d'accord pour qu'un membre s'en aille. S'il y a moins un administrateur pas d'accord, la personne doit rester 3 ans. Si engagement dans contrat, la personne ne peut pas sortir car engagement contractuel (cela est indépendant de l'adhésion au GIE, à voir dans le cadre du contrat).
- **Engagement exclusif au GIE** : **on ne peut pas être dans un autre GIE avec les mêmes missions**. Par exemple, Éric parle de la dynamique de création d'un GIE PPAM dans l'Aude par Nicolas Albert que connaît Éric. Est-ce que chacun peut rester dans un GIE ? et faire des partenariats avec des GIE existants ? A voir par la suite. Cela peut être bloquant dans le cas d'une labellisation GIEE qui est exclusive (mais cette question se posera au bout d'un an). Pour le moment, on laisse comme ça, on verra dans un an.
- **Ses membres (personnes physiques ou personnes morales)** : **8 personnes physiques** (Sarah, Virginie, Emilie, François, Marie-Laure, Paola, Arnaud, Yannick) **et 3 personnes morales** (GAEC Aromaterre – Éric et Marie-Christine -, SARL Aromatiques d'Homs – Romain et Marion -, Gaec de Montjardin – Patrice (conjoint de Manon), Yves, Yolande (parents de Patrice) Maillé.
- **Représentation au conseil d'administration** :
  - **Tout le monde est administrateur, avec 1 administrateur = 1 voix même pour les sociétés, qui nomme 1 représentant**
  - **Représentants des sociétés : Éric pour Gaec Aromaterre / Romain pour Sarl Aromatiques d'Homs / Patrice pour Gaec de Montjardin (Manon remplacera Yves au 1er janvier 2022 / en attendant son conjoint est nommé représentant du GAEC).**
  - **Bureau : président : Éric / secrétaire : Yannick / trésorière : Marie-Laure**
- **Autres fonctions : contrôleuse de gestion : Manon / contrôleur des comptes : Nicolas (AFOCG)**
- **Prise de décision en CA :**
  - **Le conseil d'administration est souverain des décisions** (le président est un exécutant).
  - **Vote à la majorité aux 2/3 selon un principe collégial** : il faut que les prises de décision qui engagent le GIE soient collectives. Certaines décisions qui n'impliqueraient qu'une partie des membres doivent être prises en dehors du GIE.
- **Responsabilités : chaque administrateur peut engager le GIE**. S'il y a engagement du GIE par un membre sans accord du CA, les autres administrateurs peuvent se retourner contre lui. Si engagement financier et dettes, le plus riche est redevable en premier sur les dettes.

- **Quelles charges de fonctionnement du GIE :** petit matériel acheté le cas échéant (téléphone, ordinateur, …), frais bancaires, indemnités (contrôle des comptes, déplacements…), …Pour le reste (par exemple investissements), le CA devra se réunir pour déterminer des budgets, avec le contrôleur de gestion pour guider éventuellement.

Plan de financement Emergence GIEE : **présentation et accord de principe par les membres présents. Il faudra prévoir un CA après le dépôt des statuts et avant la date limite de demande de financement (le 27 mai) → PV de CA approuvant la demande et le plan de financement nécessaire.**

Ouverture d'un compte bancaire pour le GIE : **validation de rencontres auprès de 2 banques (Banque populaire et Crédit Mutuel) → Éric se charge de demander des devis, valider la banque chez qui on ouvrira le compte bancaire ultérieurement en CA.**

Démarches pour une assurance responsabilité civile : **à voir ultérieurement après dépôt des statuts → Yannick se chargera de voir si nécessaire et éventuellement d'obtenir des devis auprès d'assurances (Groupama, Maif,…)**

Courrier de réponse à Herbes et Traditions : **courrier modifié avec la proposition de contrepartie d'Eric retravaillée au niveau de la formulation (voir courrier final sur l'espace WikiContrat) → Nerea envoie le courrier par voie postal à Thera Sana au nom du GIE ERBORESSENS !!**